

**SYNDICAT MIXTE ESPACE DE RESTITUTION
DE LA GROTTTE CHAUVET-PONT D'ARC**

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

SEANCE DU 14 OCTOBRE 2024

Date de convocation du Comité Syndical : 08/10/2024

Nombre des Membres en exercice au jour de la séance : 10

Présidente : Isabelle MASSEBEUF

Présents : Virginie BONNET-FERRAND, Chloé DELEUZE-DALZON (en visio), Cécile DUCHAMP, Isabelle MASSEBEUF, Matthieu SALEL, Laurent UGHETTO (en visio), Carine VIDAL représentée par Patricia PICARD (en visio).

Absents ou excusés : Fabrice BRUN , Sandrine GENEST, Jean-Yves MEYER,

N° 32

**CONTRAT DE LICENCE RELATIF A LA MARQUE
« GROTTTE CHAUVET » AUTORISATION DE SIGNER**

Rapporteur : Isabelle MASSEBEUF

REÇU EN PREFECTURE

le 24/10/2024

Application agréée E-legalite.com

Adopté à l'unanimité

Pour : 7

Contre : 0

Abstention : 0

La présente délibération a été transmise au représentant de l'Etat le :
et publiée le :

Et a signé
Pour le Syndicat Mixte Espace de Restitution
de la Grotte Chauvet-Pont d'Arc

La Présidente du Syndicat Mixte,



Isabelle MASSEBEUF

REÇU EN PREFECTURE

le 24/10/2024

Application agréée E.legalite.com

99_DE-007-200003579-2024.1014-D2024_32-DE

LA PRESIDENTE DU SYNDICAT MIXTE,

Le Comité Syndical,
Vu le Code Général des collectivités locales,
Vu le projet de contrat annexé,
Vu le rapport de la Présidente,

APRES EN AVOIR DELIBERE

AUTORISE la Présidente à signer le projet de contrat annexé et les documents afférents.

REÇU EN PREFECTURE

le 24/10/2024

Application agréée E-égalité.com

